

en 1776, au Jardin des Plantes : les pieds manquaient malheureusement à l'une d'elles.»

Nous nous abstiendrons de toute réflexion sur le récit qui précède. Les rapprochements viendront d'eux-mêmes à l'esprit du lecteur dans la description qui va suivre, du procédé des Égyptiens.

Toutefois, nous devons signaler un fait observé sur deux momies des Guanches, fait qui manque dans la description précédente.

M. Jouannet, savant modeste et laborieux, a constaté que deux momies des Guanches, qui ont été en sa possession, avaient les yeux, le nez et la bouche remplis de bitume, comme quelques-unes des Égyptiens. Les peaux qui les contenaient étaient fermées avec soin, et rien n'indiquait que le bitume fût une addition postérieure à l'embaumement.

CHAPITRE IV.

DE L'EMBAUMEMENT CHEZ LES ANCIENS ÉGYPTIENS.

Puisque l'ignorance où nous sommes de la langue de cette grande nation nous met dans l'impossibilité de savoir, par nous-mêmes, les causes et les procédés de la conservation des cadavres, suivons les récits des auteurs anciens, efforçons-nous de retrouver, non par l'imagination, mais par les faits positifs, par l'étude des conditions extérieures invariables, les différentes données de la question des embaumements chez les Égyptiens.

D'abord, si nous faisons abstraction de tout ce que le perfectionnement successif des arts, le luxe, l'amour des distinctions a pu ajouter à la conservation simple, nous arrivons avec *Rouelle* à cette conclusion, que le travail des embaumements se réduisait à deux parties essen-

tielles : la première, de dessécher les corps, c'est-à-dire de leur enlever les liquides et les graisses qu'ils contenaient ; la seconde, de défendre les corps ainsi desséchés, de l'humidité extérieure et du contact de l'air. Nous avons vu déjà tout le secours qu'ils tiraient de leur climat pour remplir la première condition : une description détaillée nous fera connaître ce que leur industrie savait y joindre. Quant à la seconde, la nature de leurs souterrains leur venait encore puissamment en aide.

Ces vastes cavités, dit Pelletan, à l'abri des inondations du Nil, ont sans doute fourni d'abord les matériaux des monuments de Thèbes, et les architectes du temps creusaient ainsi les tombeaux des familles en élevant leurs palais. Toute leur surface, depuis l'entrée jusqu'aux replis les plus profonds de ces cavités ténébreuses, est couverte de sépultures et de peintures à fresque ; chaque sujet encadré forme autant de petits tableaux qui se touchent, et dont les personnages n'ont pas plus de deux ou trois pouces de hauteur ; en sorte que toute l'étendue de ces doubles murs, dont le développement est incalculable, a été l'objet d'un travail minutieux. Les sculptures sont en bas-

reliefs et couvertes de teintes égales, mais vives et *très-bien conservées*. Les points du rocher qui ne se prêtaient point au travail ont été couverts d'un enduit parfaitement solide, et si durable qu'on *n'y observe encore d'autres dégradations que celles qui ont résulté des efforts de quelques voyageurs pour en emporter des fragments*. Les sujets de ces tableaux sont des scènes domestiques ; ils se terminent ordinairement par un convoi funèbre, d'où l'on peut conclure qu'elles sont relatives à la vie de l'homme enfermé dans chaque niche latérale. *La température des caveaux est de 20°.*

Les conditions de dessèchement et de conservation ultérieure ainsi précisées, Hérodote, Diodore de Sicile et Porphyre, qui ont écrit avec le plus de détail sur les funérailles des Égyptiens, vont nous fournir les premiers renseignements.

Hérodote. « Le deuil et les funérailles se font de cette manière : quand il meurt un homme de considération, toutes les femmes de sa maison (*oiketès*) se couvrent de boue la tête et même le visage ; elles laissent le mort à la maison, se ceignent par le milieu du corps, se découvrent le sein, se frappent la poitrine et parcourent la

ville, accompagnées de leurs parentes. D'un autre côté, les hommes se ceignent aussi et se frappent la poitrine : après cette cérémonie, on porte le corps à l'endroit où on l'a embaumé. »

Voici, d'après Diodore de Sicile (livre I^{er}, tom. I^{er}, p. 102, § xcii), les cérémonies de la sépulture chez les Égyptiens : « Les parents fixent le jour des obsèques, afin que les juges, les parents et les amis du mort aient à s'y trouver, et ils le déterminent, en disant qu'il doit passer le lac; arrivent ensuite les juges, au nombre de plus de quarante; ils se placent et forment un demi-cercle au-delà du lac. On approche de ses bords un bateau que tiennent prêt ceux qui sont chargés de cette cérémonie et sur lequel est un nautonnier que les Égyptiens nomment en leur langue *charon*. Aussi dit-on qu'Orphée, ayant remarqué cet usage dans son voyage en Égypte, en prit occasion d'imaginer la fable des enfers, en imitant une partie de ces cérémonies, et en y ajoutant d'autres de son invention. Avant que de placer sur le bateau le cercueil où est le corps du mort, la loi permet à un chacun de l'accuser. Si l'on prouve qu'il a mal vécu, les juges le

condamnent, et il est exclu du lieu de sa sépulture. S'il paraît qu'il a été accusé injustement, on punit sévèrement l'accusateur. S'il ne se présente personne pour l'accuser, ou si celui qui l'a fait est reconnu pour un calomniateur, les parents ôtent les marques de leur douleur, et font l'éloge du mort, sans parler de sa naissance, comme cela se pratique en Grèce, parce qu'ils pensent que les Égyptiens sont tous également nobles. Ils s'étendent sur la manière dont il a été élevé et instruit depuis son enfance, sur sa piété, sur sa justice, sa tempérance et ses autres vertus depuis qu'il est parvenu à l'âge viril, et ils prient les dieux des enfers de l'admettre dans la demeure des gens pieux. Le peuple applaudit et glorifie le mort, qui doit passer toute l'éternité dans les enfers avec les bienheureux. Si quelqu'un a un monument destiné à sa sépulture, on y dépose son corps; s'il n'en a point, on construit dans sa maison une chambre, et l'on pose sa bière droite contre la partie du mur la plus solide. On place dans leurs maisons ceux auxquels on n'a pas accordé la sépulture, soit à cause des crimes dont on les a accusés, soit à cause des dettes qu'ils avaient contractées, et il arrive

quelquefois dans la suite qu'on leur donne une sépulture honorable, parce que leurs petits-enfants, devenant riches, payent leurs dettes ou les font absoudre. » — Orphée communiqua aux Grecs ces usages des Égyptiens, appliqués aux enfers. Homère, marchant sur ses traces, en orna sa poésie : « *Mercuré*, dit-il, sa baguette à la main, convoquait les âmes des poursuivants. » Et peu après : « Elles traversèrent l'océan, passèrent près de Leucade, entrèrent par la porte du Soleil (Héliopolis) dans le pays des Songes, et bientôt elles arrivèrent dans la prairie d'Asphodèle, où habitent les âmes qui sont les *images des morts*. »

Mais reprenons le récit d'Hérodote : « Il y a en Égypte certaines personnes que la loi a chargées des embaumements, et qui en font profession.

» Quand on leur apporte un corps, ils montrent aux porteurs des modèles de morts en bois. Le plus recherché représente, à ce qu'ils disent, celui dont je me fais scrupule de dire le nom ; il en font voir un second, qui est inférieur au premier et qui ne coûte pas si cher ; ils en montrent encore un troisième qui est au plus bas prix. Ils demandent ensuite suivant lequel de ces trois

modèles on souhaite que le mort soit embaumé. Après qu'on est convenu du prix, les parents se retirent : les embaumeurs travaillent chez eux, et voici comment ils procèdent à l'embaumement le plus précieux. — D'abord ils tirent la cervelle par les narines, en partie avec un ferrement recourbé, en partie par le moyen des drogues qu'ils introduisent dans la tête ; ils font ensuite une incision dans le flanc avec une pierre d'Éthiopie tranchante.

» Le corps étant étendu par terre, le scribe trace sur le flanc gauche tout ce qu'on doit couper. Celui qui doit faire l'incision coupe, avec une pierre d'Éthiopie, autant de chair que l'ordonne la loi. Cela fait, il s'enfuit de toutes ses forces, et les assistants le poursuivent à coups de pierres, en le chargeant d'imprécations, comme s'ils voulaient détourner sur lui ce crime. Ils regardent, en effet, comme odieux quiconque fait violence à un corps de même nature que le leur, quiconque le blesse, en un mot, quiconque lui *fait quelque mal*. » (Diodore, liv. 1^{er}, t. 1^{er}, p. 102.)

« Ils tirent par cette ouverture les intestins, les nettoient et les passent au vin de palmier, les mettent dans un coffre, et, entre autres cho-

ses qu'on fait pour le mort, on prend le coffre, on atteste le soleil, et l'un des embaumeurs lui adresse pour le mort ces paroles qu'Euphantus a traduites de sa langue maternelle : « Soleil, souverain maître, et vous tous, dieux, qui avez donné la vie aux hommes, recevez-moi et permettez que j'habite avec les dieux éternels. J'ai persisté, tout le temps que j'ai vécu, dans le culte des dieux que je tiens de mes pères ; j'ai toujours honoré ceux qui ont engendré ce corps ; je n'ai tué personne, je n'ai point enlevé de dépôt ; je n'ai fait aucun autre mal. Si j'ai commis quelque autre faute en ma vie, soit en mangeant, soit en buvant, ce n'a point été pour moi, mais pour ces choses. L'embaumeur montrait, en achevant ces mots, le coffre où étaient les intestins, et le jetait ensuite dans le fleuve. Quant au reste du corps, lorsqu'il était pur, on l'embaumait. » (Porphyre, *De Abstinentiâ ab Esû Animalium*, livre xvii, § 10, p. 329.)

« Ensuite ils remplissent le ventre de myrrhe pure broyée, de cannelle et d'autres parfums, l'encens excepté ; puis ils le recousent. Lorsque cela est fini, ils salent le corps en le couvrant de *natrum* pendant soixante-dix jours.

» Il n'est pas permis de le laisser séjourner

plus long-temps dans le sel. Les soixante-dix jours écoulés, ils lavent le corps et l'enveloppent entièrement de bandes de toile de coton, enduites de gomme arabique, *commi*, dont les Égyptiens se servent ordinairement comme de colle. Les parents retirent ensuite le corps, ils font faire en bois un étui de forme humaine ; ils y renferment le mort, et le mettent dans une salle destinée à cet usage ; ils le placent droit contre la muraille. Telle est la manière la plus magnifique d'embaumer les morts. — Ceux qui veulent éviter la dépense choisissent cette autre sorte : on remplit des seringues d'une liqueur onctueuse qu'on a tirée du cèdre ; on en injecte le ventre du mort sans y faire aucune incision, et sans en tirer les intestins : quand on a introduit cette liqueur par le fondement, on le bouche, pour empêcher la liqueur injectée de sortir ; ensuite on sale le corps pendant le temps prescrit. Le dernier jour on fait sortir du corps la liqueur injectée ; elle a tant de force qu'elle dissout le ventricule et les entrailles, et les entraîne avec elle. Le *natrum* consume les chairs, et il ne reste du corps que la peau et les os. Cette opération

finie , ils rendent le cadavre sans y faire autre chose.

» La troisième espèce d'embaumement n'est que pour les plus pauvres. On injecte le corps avec la liqueur nommée *surmaia* ; on le met dans le *natrum* pendant soixante-dix jours , et on le rend ensuite à ceux qui l'ont apporté. Quant aux femmes de qualité, lorsqu'elles sont mortes , on ne les remet pas sur-le-champ aux embaumeurs , non plus que celles qui sont belles et qui ont été en grande considération , mais seulement trois ou quatre jours après leur mort. On prend cette précaution de crainte que les embaumeurs n'abusent des corps qu'on leur confie.

» On raconte qu'on en prit un sur le fait, avec une femme morte récemment, et cela, sur l'accusation d'un de ses camarades. »

Les récits qui précèdent ont été l'objet d'une foule de commentaires, de discussions et de recherches. On s'est étonné qu'Hérodote eût omis le desséchement. — Les uns ont voulu que le corps entier fût premièrement salé et ensuite pénétré des matières résineuses et balsamiques qui, s'incorporant avec les chairs, les préservent de la putréfaction ; les autres ont

prétendu que les corps, après avoir été salés, étaient desséchés, et que ce n'était qu'après cette dessiccation qu'on leur appliquait les matières résineuses et balsamiques. Il suffit de la simple inspection des momies pour rejeter la première opinion. Quelle union, en effet, ces dernières matières auraient-elles pu contracter avec les fluides des tissus ? et comment concevoir dès lors que des corps remplis souvent d'une sérosité corrompue aient résisté à l'action de causes si actives de décomposition ?

M. Rouelle a pensé que le *natrum* était un alcali fixe, qui agissait à la manière de la chaux, en dépouillant les cadavres des liqueurs lymphatiques et de la graisse, ne laissant que les parties fibreuses et solides. Aussi, d'après cette manière de comprendre le procédé des Égyptiens, est-il amené à relever une erreur qui s'est glissée dans le récit d'Hérodote, au sujet de la première classe d'embaumement. Il y est dit qu'on emplissait le ventre du cadavre, de myrrhe, de cannelle et d'autres parfums, excepté *l'encens*, et qu'ensuite on le mettait dans le *natrum* ; après quoi on le lavait. Mais à quoi auraient servi ces matières résineuses avec lesquelles l'alcali du *natrum* aurait bientôt formé

une matière savonneuse, que les lotions auraient emportée, au moins en grande partie ? Il est bien plus raisonnable de penser que les matières balsamiques et résineuses n'étaient appliquées aux cadavres qu'après qu'on les avait retirées du *nattrum*.

Le même auteur signale encore une inexactitude dans ce qu'Hérodote nous a appris sur les bandages des momies. Très-peu de momies, dit-il, sont enveloppées selon la description d'Hérodote, c'est-à-dire que les bandes de toile ne sont pas collées ensemble avec de la gomme seule, appliquées immédiatement sur le corps simplement desséché, sans aucune matière résineuse. Un pareil embaumement est des moins précieux, pendant qu'Hérodote le décrit comme le plus riche ou le plus cher.

La momie que l'on conserve dans le cabinet de Sainte-Geneviève et les deux qui sont dans celui des Célestins peuvent jeter de nouvelles lumières sur cet endroit d'Hérodote et confirmer mes conjectures. Ces momies ont deux espèces de bandages ; le corps et les membres sont chacun séparément enveloppés avec des bandes de toile, enduites de résine ou de bitume, et elles sont si bien unies ensemble

qu'elles ne font qu'une masse ; c'est sans doute ce qui a fait croire à quelques auteurs que cette épaisseur n'était que des chairs embaumées. Il y a d'autres bandes de toile sans matière bitumineuse qui enveloppent tout le corps ; les deux bras étaient croisés sur l'estomac, et les deux jambes collées ensemble. Ces momies sont emmaillotées par ces nouvelles bandes, ou, si l'on veut, par ce dernier bandage, de même qu'on emmaillote les enfants ; ces bandes sont jaunâtres, particulièrement celles de la momie du cabinet de Sainte-Geneviève, et elles sont absolument sans matière résineuse. On peut donc facilement conclure que ces bandes ont pu être simplement enduites de gomme. Il paraît qu'Hérodote a oublié de décrire l'usage du premier bandage, employé pour soutenir les matières résineuses à la surface du corps, et qu'ayant peut-être vu, chez les embaumeurs ou autre part, quelques corps emmaillottés comme les enfants, il n'aura décrit que le deuxième bandage.

Enfin Rouelle a analysé les matières des embaumements, et le résultat de l'analyse faite sur six momies lui a donné, pour deux, le suc-